



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TAXIS DE PROVINCE

MOTION

AEROPORT DE GENEVE

La Fédération Française des Taxis de Province, réunie en congrès à Narbonne (Aude) les 18 et 19 mai 2013, réitère cette motion antérieure et confirme qu'elle :

- **Constate** que le problème de l'aéroport de Genève n'est toujours pas réglé.
- **Indique** que la Savoie détient 35% des stations de sports d'hiver et qu'elle est le plus gros client de l'aéroport de Genève-Cointrin pendant l'hiver.
- **Rappelle** que les taxis sont pour une réciprocité de prise en charge égale et gratuite pour les deux pays.
- **Réclame** instamment, une prise en charge sur réservation pour les taxis français et genevois, et que les uns et les autres n'aient pas à régler de redevance de quelque nature que ce soit et que la réciprocité de charge sur commande soit étendue à l'ensemble du territoire national des deux Etats.
- **Exige** que soit intégré dans les accords bilatéraux le règlement des difficultés des taxis français allant chercher la clientèle commandée arrivant à l'aéroport de Genève.